Image not found or type unknown

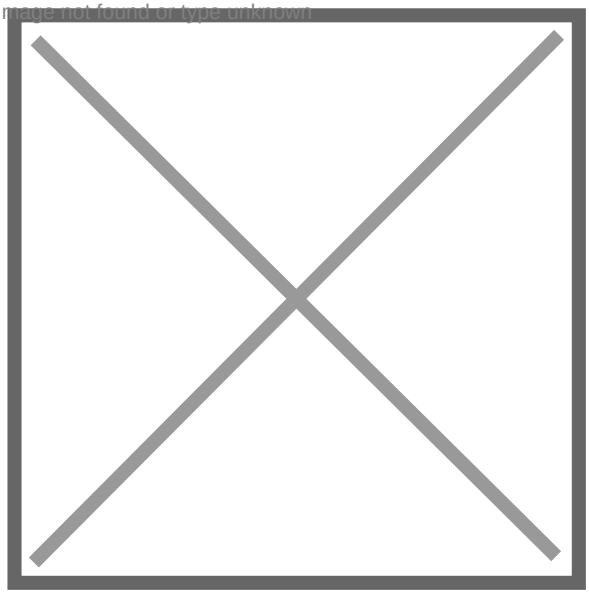

Heure légale de livraison

Par **Apash**, le **28/05/2021** à **03:57**

Bonjour,

Simple question : j'ai une dame qui livre tous les jeudis, dans la nuit, entre 3 h 30 et 4 h du matin. La fenêtre de mon enfant en bas âge donne pile-poil où elle se gare avec sa voiture banalisée, pendant 15 minutes, moteur tournant bien évidemment, et réveille un enfant en bas âge.

Par **Tisuisse**, le **28/05/2021** à **06:29**

Bonjour,

Quelle est votre question ?

Par **Apash**, le **28/05/2021** à **13:15**

Que faire pour que cette dame arrête de livrer ? Est-ce qu'elle est en droit de livrer à cette heure là ? Et est-ce que c'est considéré comme de la nuisance sonore ? Parce que la personne ne s'est plus passer ses vitesses bizarrement.....

Par **jodelariege**, le **28/05/2021** à **17:05**

bonjour

lui avez vous parlé? pour qui livre - t -elle? et pourquoi cela prend tant de temps?

vous etes au dessus d'un commerce type librairie?

Par **Apash**, le **28/05/2021** à **17:33**

Ni commerce ni librairie, je suis dans une HLM (bâtiment). Eh oui, je lui ai parlé, elle ne veut rien me dire et quand je lui pose la question de savoir ce qu'elle attend sous les fenêtres, moteur allumé, elle me répond : "Désolée, Monsieur, je livre du courrier" et elle part en rigolant. Que faire ?

Par **Apash**, le **28/05/2021** à **22:13**

Rien d'illégal elle vient juste déposer du courrier en voiture banaliser es ce illégal ?

Par **Visiteur**, le **29/05/2021** à **08:18**

Bonjour

Personnellement, je n'affirmerai rien sans preuve

Je doute que ce soit de la "distribution de courrier" mais peut-être de prospectus publicitaire ? Car je connais des personnes qui pratiquent cette activité en dehors de leur heures de travail...

L'heure que vous évoquée est anormale pour du courrier . Je vous invite à vous rendre à la Mairie, pour prendre connaissance des règles en vigueur dans votre commune.

Pour exemple, des tests sont en cours pour limiter la pollution et les embouteillage, avec des livraisons de commerces à horaires décalés (entre 21h et 7h).

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés